

Vous organisez un événement sur le territoire communal ?

Mémento

Les demandes à réaliser pour organiser votre événement

Il est indispensable d'adresser votre demande au Collège communal pour obtenir l'accord d'organiser votre événement et d'utiliser la voie publique (si vous en avez besoin). Votre demande peut être envoyée :

Par courrier : Administration communale, à l'attention du Collège communal, place Ernest Dubois 1 à 1390 Grez-Doiceau

Par mail : info@grez-doiceau.be

Après avoir obtenu l'accord du Collège communal, il est indispensable d'avoir un arrêté de police qui régisse les dispositions exceptionnelles à prendre. Pour ce faire, un formulaire (voir annexe) doit être complété et renvoyé à spoc@grez-doiceau.be.

Attention pour les événements de grande ampleur, il est également indispensable de compléter la fiche de renseignement (voir annexe) et de la renvoyer à Jennifer Vanconingsloo : jennifer.vanconingsloo@grez-doiceau.be – 010/84.83.20 au moins deux mois avant l'événement.

Après l'analyse de celle-ci, la commune organisera une réunion de coordination où seront présents les différents intervenants (police, zone de secours, commune, organisateur...).

En fonction de cette réunion, l'avis de la COAMU (Commission de l'Aide Médicale Urgente) pourra être demandée par l'Administration communale. Pour information, la COAMU a pour mission de donner un avis sur les services de secours à prévoir lors de votre manifestation.

En fonction de l'ampleur et des installations requises pour votre manifestation, la commune fera venir la zone de secours afin de contrôler celles-ci.

Vous avez besoin d'une salle ?

La commune dispose de plusieurs salles à disposition des citoyens/associations

- Salles de Doiceau, Hèze, Gottechain, galerie Au Grez des Arts, réfectoires de l'école communale à Grez centre et de Nethen
 - o Brigitte Vannueten – 010/84.83.56 – brigitte.vannueten@grez-doiceau.be
- Espace culturel à Nethen
 - o Geneviève Nadrin – 010/84.83.22 – genevieve.nadrin@grez-doiceau.be
- Maison de quartier de Biez (partenariat avec l'asbl les Amis de la Butte)
 - o Phil Dendoncker - 0486/90.45.45 - pdendoncker@gmail.com

D'autres salles existent également sur le territoire communal:

- Le Coullemont à Archennes
 - o André Ancet - 010/84.18.53

- La salle du Parvis, rue Saint-Georges à Grez centre
 - o Baudouin Ectors - 0476.48.47.37
- L'école de clown, Place Gustave Baugniet 1B à Grez centre
 - o Daphné Robin – 0495/23.12.48
- Le Relais des Rêves – chaussée de Jodoigne 112 à Grez
 - o 0495/22.02.01
- Cafétéria du hall omnisports (et salle de réunion) – chaussée de Wavre 99 à Grez
 - o 010/24.74.88
- Ecole Saint Joseph-aux-Champs, rue de la Sainte du Chêne 20 à Grez
 - o 010/84.57.76
- Et surement bien d'autres !

Vous avez besoin de matériel communal ?

Tout le matériel doit être demandé par mail à Brigitte Vannueten : brigitte.vannueten@grez-doiceau.be ou par téléphone : 010/84.83.56.

Sont mis à disposition : deux chapiteaux 6 x 9m, des barrières nadars, des tables 1,20x 60 cm, des chaises, des cimaises, des extincteurs, un coffret électrique et des panneaux de signalisation (en fonction de l'arrêté de police).

à l'exception des gobelets réutilisables où le formulaire (voir annexe) doit être remis à Charles Lambert : 010/84.83.40 - charles.lambert@grez-doiceau.be

Si vous êtes en asbl, vous pouvez également profiter du matériel de la Province du Brabant wallon :

<https://www.brabantwallon.be/bw/vivre-se-divertir/culture-loisirs/centre-de-pret-1/>

ou via le Centre de prêt de Nannine

<http://www.cpm.cfwb.be/>

Coordination avec la commune

Vous avez obtenu l'autorisation d'organiser votre événement, tout est en ordre !

Il reste à se coordonner avec le service Travaux pour le prêt de matériel et le respect de l'arrêté de police (s'il y en a un).

Nous vous conseillons de détailler au mieux votre demande pour faciliter le travail des ouvriers.

Il est indispensable de l'envoyer à Brigitte Vannueten (brigitte.vannueten@grez-doiceau.be) s'il y a du matériel communal et à Silvio Di Domenico (silvio.didomenico@grez-doiceau.be) par mail **au minimum trois semaines** avant votre événement. Le service Travaux fera au mieux pour respecter vos demandes tout en respectant leur travail quotidien.

Et votre communication

Nous pouvons intégrer vos événements, vos appels à bénévoles,... via les bulletins communaux et le site communal.

Lorsque vous souhaitez communiquer votre événement, envoyez-nous toutes les informations dont nous avons besoin :

Titre de l'événement

Corps de texte → message plus ou moins long en fonction du support

Infos pratiques (heure, adresse, rsvp, ...)

Contact (nom, mail, téléphone)

Logo(s) : en HD ou en vectorisé

Visuel : photo ou illustration en HD

Attention : la photo doit être libre de droit ou ok pour diffusion si personnes présentes (plusieurs sites de photos libres de droit : pixabay, pexels, freepik, unspash)

Les dates de parution des bulletins communaux pour 2020 :

- Lundi 2 mars
- Jeudi 23 avril
- Vendredi 19 juin
- Jeudi 20 août
- Jeudi 15 octobre
- Mercredi 16 décembre